



## **PREDIM : REUNION DE COORDINATION N° 9 29 octobre 2002**

### **Participants :**

- |                         |           |
|-------------------------|-----------|
| – Réginald BABIN        | GART      |
| – Jacques BIZE          | CERTU     |
| – Michel CHOUZENOUX     | URBA 2000 |
| – Jean-Louis GRAINDORGE | URBA 2000 |
| – Jean-François JANIN   | METL      |
| – Patrick GENDRE        | CERTU     |
| – Roger LAMBERT         | MTI       |
| – Julie GOZLAN          | DTT       |

### **1 – Le compte rendu de la réunion du 7 octobre 2002 est approuvé**

### **2 – Projets examinés**

#### **2.1 Transpolitain**

Il est rappelé que Transpolitain a déjà engagé la réalisation d'un calculateur d'itinéraire multimodal sur la Région Ile-de-France.

La caractéristique la plus marquante de celui-ci est de s'appuyer sur les fréquences constatées par Transpolitain et non sur les horaires communiqués par les transporteurs. Leur participation directe au projet et au fonctionnement du système est donc inutile, de ce fait.

Il est indiqué par Réginald BABIN qu'il existe d'autres systèmes ayant les mêmes fonctionnalités, ce qui rend souhaitable de situer Transpolitain par rapport à ceux-ci.

Il est convenu que le CERTU (Patrick GENDRE) rédigera une note listant les fournisseurs de calculateurs d'itinéraires qu'il présentera au Comité de Pilotage de la PREDIM. Il pourra alors

être envisagé d'organiser une ou des journées techniques (fournisseurs/clients) dans le courant du premier semestre 2003.

En ce qui concerne le projet Transpolitain, il est convenu de le soutenir à hauteur de 60% (titre VI), soit une aide de 23 000 Euros.

En contrepartie, il devra être fourni un rapport et un démonstrateur qui sera installé sur le site de Transpolitain et pourra être utilisé par la PREDIM. Par ailleurs, le système devra être obligatoirement maintenu pendant un an.

## **2.2 GNI**

Le soutien apporté par Grenoble-Alpes-Métropole au projet présenté par GNI conduit à retenir celui-ci en dépit des réserves apparues dans l'expertise.

Une définition précise et un suivi attentif des travaux devraient conduire à une amélioration du projet.

Le coût de la prestation est de 67 502 euros et sera financé sur crédits du titre V

## **2.3 SARRASIN**

L'expertise a été réalisée par V.AURAND. Celle-ci a fait apparaître le besoin de préciser certains points.

Le porteur de projet (M. Grébert - Renault) a rédigé une nouvelle proposition répondant aux interrogations qui étaient apparues.

La relation possible de SARRASIN avec TRASCOM semble devoir être éclaircie . S'il apparaissait que le projet a déjà été soutenu financièrement, l'aide de la PREDIM à SARRASIN serait réduite au prorata.

Il est convenu que seule l'étude de faisabilité sera pour l'instant prise en compte.

Un devis détaillé de celle-ci sera demandé ainsi que l'autorisation d'assurer sa publication. Par ailleurs, le bénéficiaire de l'aide devra être précisé (Renault ou STRA).

Enfin, il sera proposé à V Aurand d'assurer le suivi de l'étude.

## **2.4 Canal TP SETEC**

Il a été demandé à ces sociétés de modifier leur projet pour d'une part, décomposer celui-ci en deux phases, l'une d'étude préalable et l'autre de réalisation, et, d'autre part, prendre en compte de façon claire la nécessité d'accorder le projet avec différents projets de pays européens et de l'Union Européenne.

Ces demandes ayant été prises en compte par Canal TP et SETEC, il est décidé de soutenir le projet

Dans l'immédiat, seule l'étude de faisabilité de Dé-Multi sera prise en compte (180 000 Euros de participation sur crédits du titre VI).

Il sera demandé à Didier DANFLOUS, qui a fait l'expertise de la proposition, de participer à son suivi.

Par ailleurs, il est envisagé de demander que l'étude de faisabilité soit réalisée dans les trois mois suivant la notification de l'aide.

## **2.5 Carte Blanche Conseil**

Deux réunions ont eu lieu avec la société pour recadrer le projet, comme le besoin en était apparu lors de l'expertise.

L'étude sera financée sur crédits du titre V (DRAST/CERTU) pour un montant de 46 000 euros.

## **3. Agglomération toulousaine**

Les réponses des bureaux d'étude auxquels le cahier des charges avait été adressé ont été faites. Des compléments ont été demandés à certains candidats.

## **4 MOUVER**

Deux expertises ont été réalisées ( Marie-Claire Lepape et André Bruston)

L'une et l'autre ont fait apparaître la nécessité d'approfondir certains aspects de la méthodologie et l'intérêt de prendre en compte l'existant.

Dans ce but il a été décidé d'organiser une réunion entre les experts et les porteurs de projets. Cette réunion sera organisée par URBA 2000 le 21 novembre 2002.

## **5. Questions diverses**

### **5.1 Prochaines réunions**

- 26 novembre à 14H30 : comité de pilotage de la PREDIM Cette réunion sera confirmée ultérieurement
- 27 novembre à 9H30 : Comité éditorial de la PREDIM
- 27 novembre après-midi : réunion du groupe 9 du PREDIT
- 10 décembre : réunion ACTIF organisée par l'ATEC au cours de laquelle sera signée la charte de la PREDIM.
- 4 février 2003 : réunion des AO organisée par le GART et la PREDIM

**5.2** Jean-Louis GRAINDORGE fait observer que la prestation fournies par URBA 2000 à la PREDIM n'est pas exactement conforme à celle qui figure dans le marché qui lui a été notifié par la DTT.

Ceci est dû au décalage qui existe souvent entre les intentions et la réalité.

Il apparaît utile d'établir un avenant au marché pour rectifier cette situation.

**5.3** Le Conseil Régional du Limousin a engagé les travaux sur l'information multimodale et s'est rapproché du CERTU suite notamment à des recommandations faites par STERIA dans son étude concernant la billettique multimodale en Limousin. ..

Une réunion sera organisée par Jacques Bize entre la Région, le CERTU, le GART et URBA 2000.

**5.4** Le CERTU a exposé les travaux sur les difficultés pour les handicapés d'utiliser services d'information. Une étude sur ce sujet sera proposée en 2003.

Bouygues met en place l'IMOD qui donne accès aux usagers des téléphones portables à un ensemble de services d'information. La RATP donne accès par l'I-MOD à un service d'information qui utilise la base de données de « Cité Futée ». Une démonstration de ce service est organisée au STIF le 29 novembre.

Les autres opérateurs de téléphonie mobile proposeront vraisemblablement une prestation de même nature. L'information sur les transports figure au nombre des services susceptibles d'utiliser ce support. Le Comité de Pilotage estime que cette piste doit être approfondie.